

Note de service

À : Détenteurs du Guide administratif de la Direction des finances

De : Patrice Benoit, adjointe au directeur

Date : Le 30 novembre 2012

OBJET : Taxe de vente du Québec (TVQ)

Nombre de pages : 1

Mesdames, Messieurs,

Le ministre des Finances du Québec annonçait, le 31 mai 2012, dans son bulletin d'information, l'harmonisation de la taxe de vente du Québec avec la TPS et ce, à partir de janvier 2013. Donc, à compter de cette date, la TVQ ne se calculera plus sur le montant de l'achat plus la TPS, mais seulement sur le montant de l'achat. Conséquemment, le gouvernement haussera le taux de la TVQ de 9,5 % à 9,975 %. Ainsi, le taux des taxes combinées demeure 14,975% et l'effet net (taxes – remboursement) sera toujours de 6,93675 % malgré les changements.

Pour les unités qui facturent la vente de biens ou services, il sera important de modifier votre facture afin de présenter le taux de la TVQ à 9,975%. Aussi, nous vous rappelons que les numéros d'inscription de l'Université de Montréal pour la TPS (108160995 RT0001) et la TVQ (1006011132 TQ0005) doivent être inscrits sur votre facture.

Une autre modification incluse dans le bulletin d'information du gouvernement stipule que les deux paliers de gouvernement devront, dorénavant, payer ou facturer la TPS et la TVQ à partir du 1^{er} avril 2013. Par exemple, un membre d'un organisme gouvernemental qui s'inscrit à un congrès après le 1^{er} avril 2013 devra payer les deux taxes.

Nous vous demandons d'inclure cette note de service à la partie 50 « Généralités » du Guide administratif de la Direction des finances. De plus, vous pouvez vous référer à : <http://www.fin.umontreal.ca/politiques-procedures/>.

Le calculateur de taxes a été mis à jour en y ajoutant les onglets «TVQ 9,975 % (2013)» et «TVH taxe harmonisée 2013». Vous trouverez le calculateur de taxes à l'adresse suivante : <http://www.fin.umontreal.ca/synchro/index.html>

Pour tout renseignement additionnel, n'hésitez pas à communiquer avec moi au poste 4628.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.